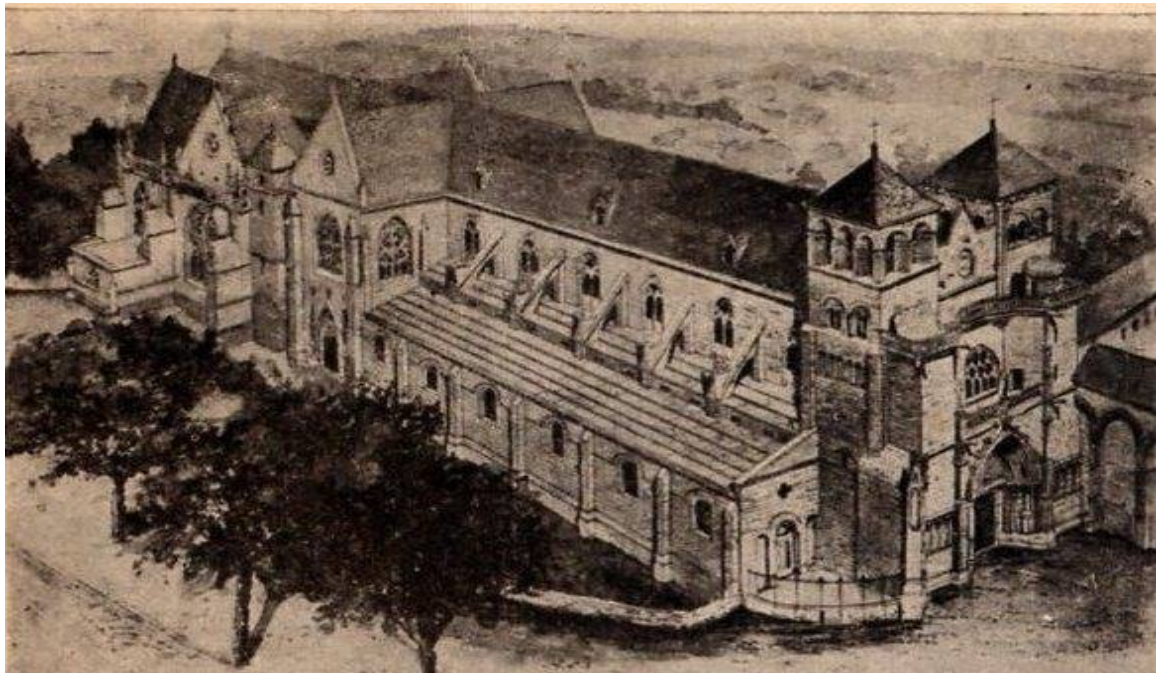


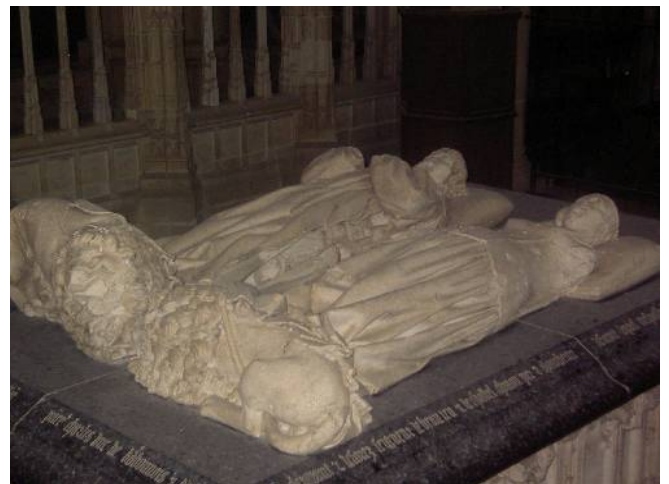
LES CAVEAUX DE SOUVIGNY

Leur ouverture au cours des derniers siècles

Marcel GENERMONT



La Chapelle-Vieille



La Chapelle-Neuve

LES CAVEAUX DE SOUVIGNY

Leur ouverture au cours des derniers siècles

La majesté funèbre des pompes qui se sont déroulées à Souvigny les 18 et 19 mars derniers ont attiré à nouveau l'attention sur la nécropole bourbonnaise qui, après une interruption de deux siècles et demi ⁽¹⁾, vient de renouer solennellement l'antique tradition qui lui avait valu d'être « Saint Denis des Bourbon ».

Nous n'avons pas l'intention de rappeler la grandeur de la cérémonie des obsèques du prince Sixte ni de nous étendre sur la quantité des personnalités princières ⁽²⁾ qui figuraient au premier rang d'une assistance particulièrement nombreuse et recueillie ⁽³⁾.

La presse quotidienne et les revues d'information ont publié sur l'événement, une importante documentation, écrite et illustrée ⁽⁴⁾.

Mais il nous a paru utile de garder, pour les historiens futurs, trace des constatations qu'il nous a été permis de faire à l'occasion de cette inhumation et de publier quelques pièces inédites soit comme texte soit comme photographies.

Lorsque, à la fin de janvier, l'état de santé de S.A.R. le Prince Sixte de Bourbon-Parme ne laissa plus à son entourage aucun doute sur l'échéance prochaine d'une issue fatale, son frère, compagnon de tous les instants de sa vie, et son plus intime confident, S.A.R. le prince Xavier, membre de notre compagnie, songea à réaliser le plus cher désir, si nettement exprimé par son aîné, d'être enterré à Souvigny, auprès de ses ancêtres de la branche de Bourbon.

Des démarches furent faites auprès des ministères de l'intérieur et des beaux arts qui, chacun en ce qui le concernait, acquiescèrent avec un déférent empressement, aux ultimes volontés de ce prince dont personne ne pouvait oublier le rôle joué pendant la guerre, pour la France, sa véritable patrie, et pour la cause de la paix.

(1) *Les obsèques de M^{lle} de Tours, fille de Louis XIV, remontant au 19 septembre 1681.*

(2) *Sur les fauteuils disposés au centre de l'avant-chœur avaient pris place S.M. l'Impératrice Zita et S.A.I l'archiduc Othon ; la grande duchesse de Luxembourg et son mari le Prince Félix de Bourbon ; dans les stalles de gauche : la veuve, S.A.S la princesse Hedwige, la mère , S.A.R. Marie-Antonia de Bourbon et Bragançe, infante du Portugal, duchesse de Parme ; Madeleine de Bourbon, princesse X. de Bourbon-Parme, etc... ; et dans les stalles de droite : S.A.R. le prince Xavier de Bourbon-Parme en uniforme d'officier d'artillerie de l'armée belge ; les princes Gaston, René et Louis de Bourbon-Parme ; le duc de la Rochefoucauld-Doudeauville ; le duc de la Roche-Guyon ; le Comte de Bourbon-Lignières ; le comte F. de Bourbon-Busset ; le comte P. de Bourbon-Chalus ; le comte René de Bourbon-Busset, etc...*

(3) *L'office funèbre était célébré par S.E. Mgr Gonon, assisté de ses Vicaires généraux ; de l'abbé de Solesmes ; de l'abbé Pouchard, aumônier de la famille ; de Mgr Mayol de Luppé ; de M. l'abbé Priault, curé-doyen de Souvigny et d'un très nombreux clergé du diocèse. Les chants étaient assurés par la Maîtrise de Moulins sous la direction de M. l'abbé Roussat.*

M. le Préfet de l'Allier était représenté par M. le Secrétaire général Carrière ; le gouvernement belge par M. Fourtain, consul de Belgique ; les officiers de réserve, par une délégation de la réunion de Moulins ; et la municipalité de Souvigny par plusieurs conseillers. Parmi le service d'honneur, en uniforme : le commandant Bertrand, le comte Hector de Béarn, le comte J. de Durat, le comte R. de Chérissey, etc...

Tandis que les fanions et décorations du défunt étaient présentés par une délégation d'Anciens Combattants de Souvigny, les membres de la société d'Emulation du Bourbonnais devaient à une touchante attention de S.A.R. le prince Xavier de Bourbon de pouvoir prendre place, dans une enceinte réservée au côté même du haut catafalque, tout embrasé de centaines de cierges (la seule décoration qu'eut reçue l'église, plus impressionnante encore dans sa majestueuse nudité lapidaire).

(4) *Il faudrait citer la presque totalité des journaux d'information daté du 20 mars, mais plus particulièrement : le courrier de l'Allier, Paris-Soir, l'Echo de Paris (article de J. Clair-Guyon), Excelsior, le Nouvelliste de Lyon (dont les photographies furent particulièrement réussies et qui consacra l'église de Souvigny, sous la signature du docteur Loison, toute la première page de son numéro du 25 mars), etc... ; puis parmi les revues, l'Illustration du 24 mars (articles de L. de I., H.r. Madol et M. Générmont) ; la Région du Centre (avril : article de M. Générmont, illustré), etc... .*

Saisie par la famille, la municipalité se réunissait en séance extraordinaire le dimanche 4 février et prenait une décision ainsi transcrite au registre des procès-verbaux : « Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant qu'il y a lieu d'accueillir favorablement la demande ci dessus, à l'unanimité, décide d'accorder l'autorisation d'inhumer le Prince Sixte de Bourbon dans la crypte de l'église de Souvigny ». Suivent les signatures : Bouchard , maire ; Bélien et Clement, adjoint ; Auberger, juin, Burlaud, Cot, Aussone, Genest, Garnier, Taque, Plaige, Lanne.

Et, le 5 février, M. le maire prenait un arrêté autorisant l'ouverture des caveaux.

Le jeudi 8, les dalles étaient descellées⁽¹⁾ par MM. Ribier père et fils, maçons de l'entreprise Dagois, en présence de M. Clément adjoint au maire, assisté de plusieurs conseillers municipaux ; de M. abbé Priault, curé-doyen de Souvigny et des représentants de la famille : S.A.R. la princesse Xavier de Bourbon-Parme, née Bourbon-Busset. M^{me} et M. Ch. de Charette.

Dans la Chapelle-Vieille, le caveau, dans lequel on descend par de hautes marches de pierre sous les dalles mobiles, est fermé non plus par la porte de chêne confectionnée en 1840, ainsi qu'en témoigne le procès-verbal dont il sera question, mais par une porte en forme de tôle avec une ouverture ajourée sur chaque vantail (ce remplacement a dû être opéré, soit en 1871, soit vers 1890).

Le caveau mesure 2m.54 par 1m53 ; les murs et les voûtes sont de pierre appareillée ; à main droite en descendant, a été pratiqué un petit logement dans lequel se trouve le coffret de plomb contenant le procès verbal de la visite de 1840.

Par contre, aucune trace d'ouverture, même bouchée, n'apparaît sur les parois : rien ne vient donc confirmer la tradition suivant laquelle ce caveau communiquait avec un autre ayant reçu les restes d'autres princes de la Maison ; le sol, sondé à la barre à mines, n'a présenté aucune trace de dalles ni de maçonneries mais une masse argileuse qui semble vierge.

Il contenait deux cercueils de chêne, dont un presque entièrement consumé (celui de gauche : Anne d'Auvergne) et l'autre portait de nombreuse trace de moisissures. La famille demanda que soient exécutés deux cercueils en fortes planches de chêne, dans lesquels furent remis les coffrets de plomb et les ossements épars, avec une plaque de cuivre portant leur identification : Louis II et Anne d'Auvergne⁽²⁾.

A la chapelle-neuve, il n'y a pas, sous les dalles mobiles, d'escalier pour atteindre le fonds de l'espèce d'antichambre qui précède le caveau proprement dit. Celui-ci était fermé par une porte de chêne (1840) dans un état de pourriture tel qu'elle n'assurait plus, avec ses pentures rouillées, une clôture suffisante ; il fut aussitôt décidé de la remplacer par une porte en forte tôle double de 16^{m/m}, passée au minium.

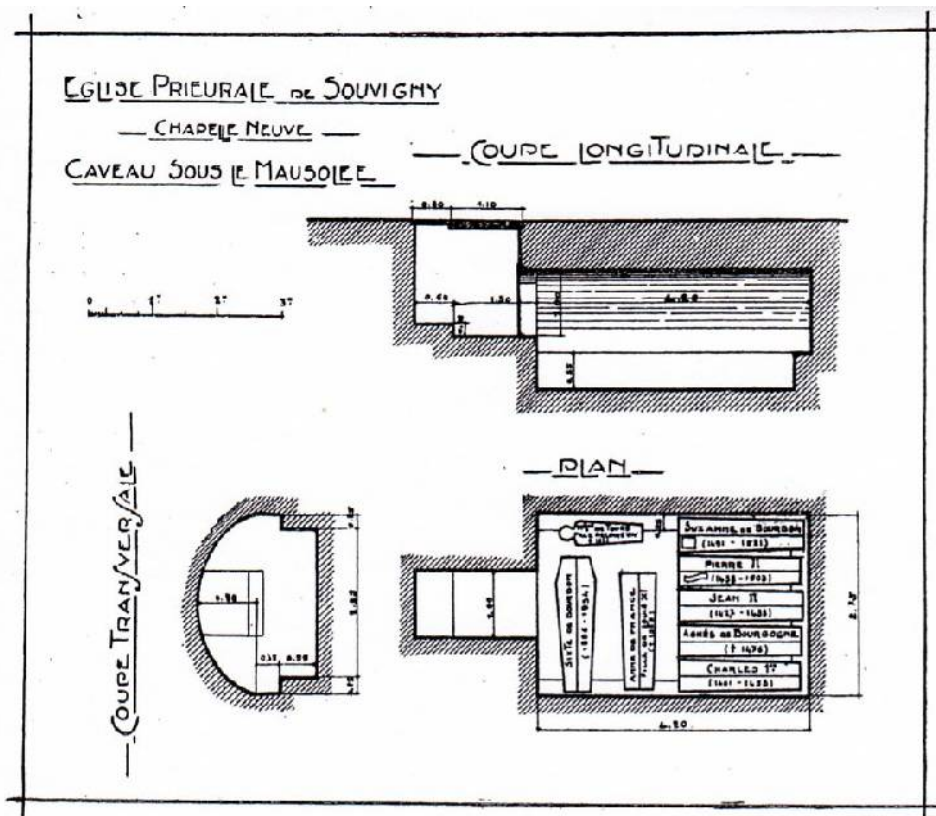
La position des cercueils était telle qu'elle avait été décrite à la suite des visites précédentes, mais les planches de chêne, disposées sur les barres de fer qui, d'une banquettes latérale de pierre à l'autre (voir la coupe), supportent le poids des cercueils, se trouvaient en partie moisies, surtout dans leurs extrémités.

Nous rappelons que de gauche à droite se présentent les cercueils de plomb, d'origine de Suzanne de Bourbon dont, à la partie supérieure, il ne reste plus que les frettes du cercueil de bois qui dut l'envelopper primitivement ; de Pierre II, de Jean II⁽³⁾, d'Agnès de Bourgogne et de Charles I^{er} ; en avant à leur hauteur, sur deux tiges de fer carré, le petit cercueil de 1m.40 de long en plomb également, mais échancré à la tête, de M^{elle} de Tours, fille légitimée de Louis XIV et de M^{me} de Montespan (authentifiée par une plaque de cuivre gravée en creux) ; enfin tout près de la porte reposant sur des dalles de Volvic, à peine surélevées du sol, le cercueil de chêne (1840) contenant les restes de Anne de France, fille de Louis XI, épouse de Pierre de Beaujeu (voir la photographie prise avant le déplacement des bières, illustration du 24 mars).

(1) On dut ouvrir les caveaux de la Chapelle-Vieille et de la Chapelle-neuve, car on ne savait pas encore dans lequel des deux on pourrait disposer d'une place suffisante pour cette inhumation.

(2) C'est également dans cette chapelle que furent inhumés Jean I^{er} fils de Louis II, mort à Londres en 1434, mais transporté à Souvigny en 1452 ; Marie de Berry, son épouse (+1434), et François de Bourbon, duc de Chatellerault, frère du Connétable tué à la bataille de Marignan (inhumé à Souvigny le 4 novembre 1515).

(3) Dont les deux premières épouses, Jeanne de France et Catherine d'Armagnac, reposent dans le caveau des évêques, sous l'autel central de la collégiale de Moulins.



(E. Dagois del.)

Considérant la difficulté qu'aurait présentée, en raison de son exigüité, une nouvelle inhumation dans le caveau de la Chapelle-Vieille, il fut décidé de préparer, dans celui de la Chapelle-Neuve, le logement du cercueil du prince Sixte. L'opération fut faite fort simplement, mais aussi les plus grands soins : Les cinq cercueils parallèles, qui étaient assez loin de la paroi orientale du caveau, furent repoussés jusqu'au fond, dégagant vers l'ouest une place suffisante pour disposer, sur la banquette de pierre, à gauche, à la tête du cercueil de Suzanne, la petite bière de Melle de Tours : puis, le cercueil d'Anne de France fut mis à la place du précédent (voir le croquis) libérant ainsi, juste au devant de la porte, un emplacement susceptible de recevoir un nouveau corps sur les dalles de Volvic, surélevées et complétées par des dalles de ciment.

C'est là même que le 19 mars devait être disposé, la tête au Nord, le nouveau cercueil, lourd de plus de 500 kilogs.

Le caveau de la Chapelle-Neuve est constitué, après l'antichambre dont nous avons parlé, par une salle rectangulaire de 4m20 par 2m75 voûtée en berceau surbaissé, de 1m80 à la clef de voûte. Le tout est appareillé en pierre de grès de Bourbon, parfaitement conservé ; les murs étaient entièrement secs, ainsi que le sol ; une assez forte humidité de condensation avait, pourtant, laissé des traces par de petites flaques d'eau dans les cuvettes provoquées sur les cercueils par l'affaissement des plombs, et surtout par l'état de moisissure (traces de champignons) des planches de support.

Dans une cavité, creusée dans le mur de droite, près de l'entrée, et fermée d'un petit couvercle de pierre, posé à sec, se trouvait un coffret identique à celui de la Chapelle-Vieille. Il fut ouvert, à la demande de la famille, pour que copie soit prise des documents qu'il renfermait.

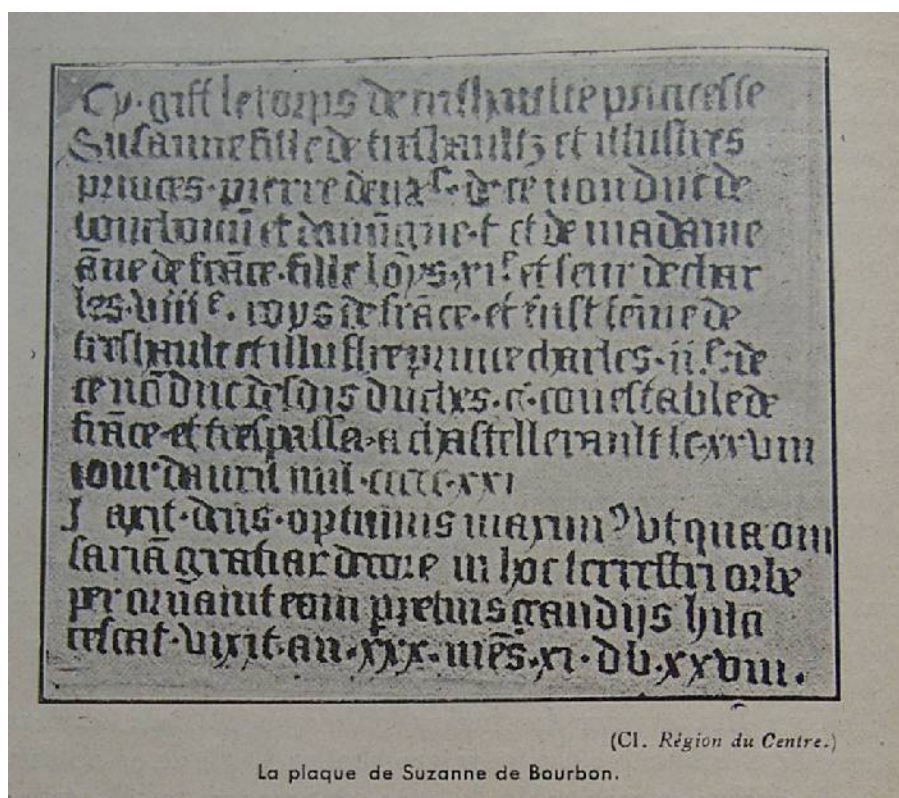


Comme marques d'identification des cercueils, nous n'avons relevé que la plaque de cuivre de Melle de Tours, la banderole de découpée de Pierre II⁽¹⁾, soudée sur une des faces du couvercle en batière de son cercueil, et la longue épitaphe, gravée dans le plomb, qui meublait la paroi de tête du cercueil de Suzanne de Bourbon (0m30 par 0m40 environ). Nous devons à l'obligeance de notre collègue, M. Jean Crépin-leopold, d'avoir pu en prendre – au prix de difficultés-un estampage fidèle, et à celle de S.A.R. le prince Xavier d'en posséder maintenant un tirage, non moins fidèle, et souvenir précieux pour nos collections.

La photographie qui en a été faite permet de reconstituer, ainsi exactement que possible, le texte de ce document dont les reproductions données à ce jour sont pour le moins fantaisistes ou erronées. Nous avons demandé à un de nos collègues ancien Chartiste, M. Pierre Pradel Conservateur-adjoint des musées de Versailles, de nous en donner la transcription littérale que voici :

« *Cy gist le corps de très haulte princesse Susanne Fille de très haultz et illustre princes Pierre deux de ce non duc de Bourbonn et d'Auvgne .t. et de madame Ane de frace. Fille de Loys XI et seur de Charles VIII roys de frace. Et fust feme de très hault et illustre prince charles II^e (2) de ce no duc desdis duches et conestable de frace. Et trepassa .a. chastellerault le XXVIII jour davril mil.cccccxxi.*

...axit (?) deus optimus maxim ut qua om (faria) graiia decore in hoc terrestri obr per ornavit eam ppetuis gaudis hilarescat. Vixit. An xxx.mes .xi.db xxviii. »



L'honneur de reposer à l'ombre des voûtes séculaires de notre grande basilique a été le privilège de quelque autres princes et de religieux de marque⁽³⁾. Nous ne parlons pas, bien entendu, des sépultures glorieuses des saints Mayeul et Odilon, dont date l'ère des grands pèlerinages de Souvigny. Les corps des religieux étaient ensevelis, d'une façon générale, sous la chapelle dite de N.-D. de l'infirmerie ; ceux des laïcs sous les chapelles latérales et les bas-côtés. Il est rare de faire, sous les dalles centenaires de l'église prieurale, quelque sondage.

(1) Sur deux ligne, encadrées d'un filet de plomb et épousant une faible courbure concave, puis convexe, on lit : « le duc Pierre (sic) de Bourbon deuxième de ce nom (sic) » ; et sur la deuxième ligne se termine par un quadruple repli de la ceinture « Espérance » (voir la photo).

(2) Ce qualificatif de « II^e » confirme qu'au lendemain de la mort de Suzanne de Bourbon, la numérotation des ducs ne tenait pas compte du 2^e Charles (le cardinal), alors qu'il est d'usage depuis d'appeler le connétable de Bourbon Charles III.

(3) M. Deshoulières (*Souvigny et Bourbon Laurens, ed.*) mentionne, entre autre, la sépulture de Robert I^{er}, évêque de Chartres, qui, au retour d'un voyage à Rome s'arrêta à Souvigny où il mourut vers 1073 et y fut inhumé, d'après Tripperet, « derrière l'autel de saint Nicolas, dans le collatéral du côté de bise ».

De recherche ou l'étude, sans heurter quelques ossements, tant le sous sol de la nécropole bourbonnaise recèle de restes vénérables de ceux qui illustrèrent son enceinte, voire même celle plus vaste de la province tout entière. Il convient de noter également qu'en dehors des chapelles funéraires, ont été inhumés à Souvigny⁽¹⁾, Jean, bâtard de Bourbon, fils naturel du duc Pierre I^{er}, et Agnès de Challeu, son épouse dame de Foy, qui mourut vers 1389. Leur tombeau, qui était dans un des bas-côtés de droite, a été détruit en 1793. Le caveau qui doit se trouver au dessous n'a pas été visité, précise l'abbé Chambon, curé de Souvigny, dans sa relation du 5 novembre 1840⁽²⁾.

Il nous a paru intéressant, enfin de rechercher les dates d'ouverture de ces caveaux, après les dernières inhumations ducales du XVI^e siècle.

1648.- La première visite connue nous semble être celle dite du prieur de Mesgrigny, du 22 août 1648.

Nous en possédons un procès-verbal dont copie certifiée conforme par M. Clairefond (5 novembre 1840) a été annexée au procès verbal de la visite de cette année 1840.

Nous croyons utile d'en publier l'in-extenso, à titre documentaire :

(1) D'autres princes de la famille de Bourbon ont été inhumés, non pas à Souvigny, mais dans les caveaux voisins des Cordeliers de Champaigue, détruit lors de la révolution : Guy de Dampierre, Agnès de Bourbon, femme de Jean de Bourgogne ; Béatrix, sa fille, femme de Robert de France (+1310) ; Marie de Hainaut, femme du duc Louis I^{er} (+1354), dont la pierre sépulcrale est au musée de Souvigny ; Jacques et Philippe de Bourbon, enfant jumeaux de Louis I^{er} (+1318). Quant aux sires de la première branche, Aymart, Aymon, etc., dont la tradition veut qu'ils aient été enterrés dans la Chapelle-Vieille, il est impossible d'avoir confirmation exacte du lieu de leur sépulture.

(2) Aux archives départementales, série M²4, nous avons trouvé deux pièces relatives à ces procès verbaux : La première est une lettre datée du 21 décembre 1840, qui prouve qu'à cette date la « clôture des caveaux et des coffrets n'était pas encore effective, puisque le signataire, l'abbé Chambon, Curé de Souvigny, écrit au préfet pour les lui réclamer, et ajoute : « ... Si ces expéditions avaient subi un long retard, il sera à propos, je crois, de faire placer de suite les pierres d'ouverture pour empêcher la communication de l'air extérieur » ; et une seconde, qui semble être un brouillon de lettre du préfet au ministre et qui précise le nombre des exemplaires de ces procès-verbaux : « Le procès-verbal sera rédigé en septuple (après avoir rayé : quintuple) expédition ; j'aurai l'honneur de vous en adresser un, deux pour déposer dans les caveaux, un pour la remise à la fabrique de l'église, un autre aux archives de la mairie ; j'espère pouvoir m'en réserver le dernier que je conserverai comme le témoignage d'une mission qui pouvait être confiée à des mains plus habiles, mais pas plus fidèles ni plus dévouées. »

PROCES-VERBAL

De la visite des tombeaux

DES DUCS ET DUCHESSES DE BOURBONNAIS

ENTERRES A SOUVIGNY

Du 22 Août mil six cent quarante huit

Custodit dominus omnia ossa

Eorum unum ex his non conteretur

AUJOURD'HUI, vingt deuxième jour d'août mil six cent quarante huit à nous Jacques GALAIS, avocat en parlement, juge ordinaire du doyenné, ville et franchise de SOUVIGNY, assisté de M. Gilbert RAY, procureur d'office et de Pierre de LEAGE, nostre greffier.

Issue de Vespres, chantées au prieuré dudit lieu. Ce seroient présentés, Révérend Père en DIEU, Messire Nicolas de MESGRIGNY, Prebtre, conseiller et aumosnier du ROI, prieur et seigneur du dit SOUVIGNY, et les révérends pères religieux dudit prieuré, don Pierre GUILLOUET, infirmier, Dom François de FOUGERESTS chambrier, Dom P Arnaud COCHEREAU, aumosnier, Dom Léon MEAULME tous prebtre, et ancien religieux dudit prieuré aussi les révérends pères de lestroite observance, Dom Mayeul VERNELLE, prieur claustral, Dom Damas SIMONET, Dom Claude FRANCOIS, Dom Menolle MORGIN, Dom

Célestin RAON, Dom Jean MAISTRE, Dom Mori GUILLEMY, lesquels nous avaient exposé que ledit seigneur, prieur dudit Souvigny, désirant dans peu de temps mettre au jour et exposer au public un livre des antiquités dudit prieur de Souvigny et continuer le pieux dessein de défunt Dom Sébastien MARCAILLES, prieur claustral audit prieuré a remarqué quelque chose desdites antiquités pour servir de témoignage et de monument à la postérité de la piété, et insigne dévotion de Nos Seigneurs les Ducs et Duchesses de BOURBONNOIS, qui en sont les fondateurs et lesquels l'ont doté de tant de biens et revenus si honorables icelluy décoré de grands et illustres privilèges. Et comme entre toutes les antiquités qui les rendent recommandable, la sépulture de la plus part des dits Seigneur Ducs et Duchesses qui ont voulu être enterrés audit prieuré dans les monuments qui y sont construits d'une structure très magnifique est une des plus importantes et recommandables remarques, les dits Sieur Prieur et Religieux connaissant par les titres du dit prieuré Testaments fondations anciennes desdits Ducs et Duchesses qu'il y en a beaucoup plus qui y sont enterrés que ceux que nos histoires ont remarqué auraient eu la dévotion de voir et visiter les voûtes et caveau où les dits Ducs sont inhumés au dessous de leur Tombeaux et sépulture et d'en faire dresser un procès-verbal en présence des consuls et habitants de ladite ville qui ont la dévotion d'assister à la dite ouverture. A quoi obtempérant nous nous serions transporté dans la chapelle des dits défunts Seigneurs Ducs de Bourbon, nommé nommée communément la Chapelle vieille où sont les tombeaux de marbre porphyre avec les effigies enrichies de sculpture et sizellure de Louis II du nom, Duc de Bourbon, et Anne Dauphine sa femme et la terre ayant été découverte par le commandement desdits sieurs prieurs et religieux à l'endroit de l'ouverture de ladite sépulture, environ de cinq pieds de hauteur, se seroit trouvé un petit escalier de sept marches de pierre de taille pour descendre audit caveau, et au bout dudit escalier une muraille de briquetage qui bouchait l'entrée dudit caveau et empêchoit que la terre ne le remplît, de laquelle muraille ayant été débouché environ deux pieds de hauteur autant de largeur, le dit Sieur Prieur avec son Rochet et Estole, et les dits religieux auraient chanté les prières ordinaires pour les morts le Libera et le De profundis, et fait les absolutions accoustumées en telles cérémonies pendant lesquelles la porte du dit caveau ayant été desbouchée à la moitié d'icelle, les dits religieux ayant mis deux cierges allumés, dans ledit caveau, nous l'aurions trouvé tout voûté de pierre de taille d'environ huit à neuf pieds de profondeur et pareille largeur et que dans icelluy, y avait deux grands cercueils de plomb qui paraissent avoir été mis d'autres fois dans deux autre cercueils de bois tombés en pourriture à cause du long temps qui s'est écoulé depuis l'inhumation des dits Ducs et Duchesse, lesquels cercueils sont posés dans ledit caveau sur de grosses barres de fer soutenues par-dessous dans le milieu d'autre barres de fer, lesquelles néanmoins à cause de l'antiquité sont toutes pourries, et il y a péril comme nous avons reconnu et lesdits Sieurs Prieur, nous ont rapporté que les dites barres ne se rompent de quarante ou cinquante années. Celui des dits cercueils qui est sur la droite en entrant est un peu entre ouvert sur le chef, la soudure du plomb s'étant laschée, ce qui fait que les ossements dudit chef sont visibles, et au-dessous desdits cercueils, sur le dit côté droit paraît qu'il y a encore l'entrée d'une voûte basse qui est dans le fond d'icelluy où il y a d'autres cercueils, l'entrée de ladite voûte estant bouchée, mais comme elle ne pouvait pas estre débouchée, sans remuer un des dits cercueils, les dits Sieur Prieur et religieux n'ont voulu passer outre et se sont contentés de la dite inspection, après laquelle ayant jeté de l'eau bénite sur les corps desdits Ducs et Duchesses, ils auraient laissé voir et faire le semblable au peuple et habitants de la dite ville et paroisse de SOUVIGNY, ce qui aurait duré environ l'espace de deux heures et demi, mais à cause que le peuple y accourait en trop grande affluence et que le jour commençait à finir, les Sieurs Prieur et Religieux après avoir achevé leurs prières et absolutions auraient fait mûrer l'entrée et fenestre dudit caveau, comme elle estoient auparavant, remplir les trous dudit escalier et carronner iceluy, le tout en nostre présence et de plus de cinq cents personnes qui y estoient accourues, lesdits religieux ayant été contraints de fermer les portes du chœur et de l'Eglise pour la multitude du peuple qui avaient semblablement dévotion et qui est néanmoins demeuré dans la nef de ladite Eglise, pour pas laisser plus long temps ledit caveau ouvert.

Et le lendemain 23^e dudit mois, nous juge, susdit, nous nous serions acheminé sur les six heures du matin en ladite Eglise assisté comme dessus de Monsieur Gilbert RAY, Procureur d'office et de Pierre de LEAGE, nostre greffier, et après avoir entendu dans la chapelle neuve de Bourbon la messe de six heures célébrée par Messire Nicolas de MESGRIGNY, Prieur et Seigneur dudit SOUVIGNY, fondée par le Duc... Nous nous sommes approchés du tombeau qui est relevé dans la dite chapelle et assisté à l'ouverture du caveau, lequel ayant été débouché dans le même endroit et cérémonie que le précédent par le commandement des dits sieurs Prieurs et Religieux après avoir fait les oraisons et absolutions accoutumées comme à la précédente ouverture par ledit Sieur Prieur revêtu de Rochet et Estole, avec lesdits religieux aurions trouvé le dit caveau tout voûté de pierre de taille d'environ 15 pieds de profondeur et pareille largeur et que dans icelluy il y avaient six grands cercueils de plomb. Savoir Cinq qui sont posés sur de grandes barres de fer de la largeur dudit caveau. Sur le premiers desquels en ouvrant à la main droite qui est celui de CHARLES, Duc de BOURBONNOIS, ne s'est trouvé aucune inscription lisible et apparente sur le second qui est celui d'AGNÈS de BOURGOGNE, sa femme, dont les effigies sont relevées en bosse à grandeur humaine de marbre blanc, au dessus dudit caveau s'est trouvé seulement de lisible le premier Xbre. 1471, sur le troisième s'est trouvé gravé sur le coté gauche presque sur le milieu dudit cercueil JEAN Duc de BOURBON, lequel trépassa l'an 1487, le 4^e jour d'avril⁽¹⁾.

Sur le quatrième à l'endroit de la poitrine ces mots sont écrits en gros caractères : LE DUC PIERRE DE BOURBON, deuxième de ce nom.

Sur le cinquième s'est trouvé sur une lame ou plaque de plomb clouée au chef d'iceluy cette inscription : « *Cy gist, le corps de feue haute princesse SUSANNE, fille de très haut et illustre prince PIERRE second de ce nom, duc de BOURBONNAIS et d'Auvergne et Madame ANNE de FRANCE, fille de LOUIS unsième et sœur de Charles VIII, Roi de France, et fut femme de très haut et illustre prince CHARLES Ile de ce nom, duc desdits Ducher et connestable de France et trépassa à Chastelrault le 28^e jour d'Avril l'an 1521* » ; sur le sixième cercueil dudit caveau qui est séparé des précédents et non posé sur des barres de fer ne s'est trouvé aucune inscription, apparente et lisible, et avons trouvé les dites barres de fer qui soutenaient les dits cercueils presque toutes pourries et endommagées de rouille pour la longueur du temps, et y a apparence que dans le fonds dudit caveau il y a heu d'autres Ducs ou leurs enfants qui ont été inhumés s'y trouvant plusieurs ossemens.

Après laquelle inspection les dits sieurs Religieux ont continué leur prières, chanté le psaume Beati Immaculati, et fait leurs absolutions accoutumées. Cependant les assistants au nombre d'environ huit cens personnes ont jeté de l'eau bénite sur lesdits cercueils par l'ouverture dudit caveau, lesquelles absolutions achevées et ledit caveau rebouché en sa première forme, la dite place a été restablie en son premier estat. Dont et de tout ce que dessus à la réquisition desdits sieurs prieurs et Religieux, avons dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir en temps et lieu ce que de raison. Les présences de Monsieur Antoine FAUCONNIER et Claude VIGNAUX, consuls dudit Souvigny, et de la plupart desdits habitants de la dite ville et paroisse de Souvigny qui l'ont attesté et signé, avec lesdits sieurs Prieur et Religieux le jour et an que dessus. Ainsi signé de MESGRIGNY, GALLAS, GUILLOUET, COCHEREAU, Dom Mayeul VERNELLE, prieur claustral, Damase SIMONNET, Célestin RAON, Claude FRANCOIS, Dom Menole MOUGIN, Jean MAISTRE, Gilbert RAY, FOUCONNIERE. Henry G. GILBERT et moi de LEAGE greffier.

Signé : DE LEAGE

(1) La Mure indique comme date du décès le 1^{er} avril 1488

Pour copie conforme au procès-verbal inséré dans le «Thesaurus Silviniacensis», p.37, déposé aux archives de la Préfecture de Moulins⁽²⁾.

(2) Aujourd'hui H419.

1681.- Le 19 septembre, le caveau de la Chapelle-Neuve était ouvert pour recevoir sur l'ordre du roi, le corps de sa fille légitimée, Louise-Marie-Anne de Bourbon, décédée dans sa sixième année, pendant la saison de sa mère, M^{me} de Montespan, à Bourbon-l'Archambault.

1828.- Une longue période s'écoule sans qu'il semble y avoir eu visite des caveaux ; la Révolution passe, détruit ou mutile les tombeaux en surface, mais paraît respecter les parties souterraines. Pour s'en assurer, une délégation comprenant le maire, le curé, le juge de paix, l'adjoint et des membres du conseil municipal, ainsi que des notables, visite la Chapelle-Vieille, le 6 novembre 1828, et le 10 la Chapelle-Neuve, visite dont il est établi une relation datée du 22 novembre 1828.

Les marches de l'escalier conduisant à la Chapelle-Vieille et l'ouverture de la Chapelle-Neuve furent trouvées recouvertes de terre et de gravier : l'ouverture était fermée par un faible briquetage qui fut rétabli après la visite, et l'entrée supérieure des caveaux fut scellée par des dalles de pierre, au niveau du carrelage des chapelles. Copie du rapport fut adressée par M. le Préfet de l'Allier à l'intendant de la maison du roi Charles X.

1830.- Le 7 juillet de cette année, la duchesse d'Angoulême voulut prier sur le cercueil de ses aïeux. Toutes les monographies de Souvigny ont assez longuement rapporté, et en termes romantiques, accentués de détails macabres, cet émouvant pèlerinage, pour qu'il soit inutile de revenir à nouveau sur ce passage de Madame la Dauphine qui on s'en souvient, avait projeté d'intéresser Charles X à la restauration de l'église et promis 60.000 francs sur sa cassette personnelle. Promesses faites à la veille de la tourmente, et qui devaient rester sans lendemain.

1834.- Après la visite de la duchesse d'Angoulême, celle d'Achille Allier. Le 2 septembre 1834 « quelques artistes du Bourbonnais » dont A. Allier furent admis à l'honneur d'une visite des salles souterraines. L'auteur de *l'ancien Bourbonnais* raconte avoir touché la dépouille mortelle de Pierre II, enveloppé dans un froc d'un moine, et la tête de Charles II, sciée en deux pour les nécessité de l'embaumement.

1840.- L'ouverture de 1840, officiellement demandé par le roi, a fait l'objet de procès-verbaux qui, à notre connaissance, n'ont pas été intégralement publiés, ce qui nous incite à le faire aujourd'hui, en raison de l'intérêt que présentent les constatations faites alors, et les réparations qui furent effectuées.

PROCES-VERBAL DE LA VISITE FAITE EN 1840

Aux Caveaux et Sépultures des DUCS DE BOURBON

Dans l'Eglise de l'ancien Prieuré de Souvigny

AUJOURD'HUI, TREIZE SEPTEMBRE MIL HUIT CENT QUARANTE,
Nous, Louis Edmond MECHIN, Chevalier de l'Ordre Royal de la légion d'Honneur, préfet du département de l'Allier, conformément aux intentions de leurs Majestés, le Roi et la Reine des français, LOUIS-PHILIPPE et MARIE-AMELIE à nous exprimées dans une lettre, sous la date du 29 Mai 1840 et signé par Mr le Baron FAIN, premier secrétaire du Roi, nous nous sommes transporté à Souvigny où, nous étant rendu à l'Eglise de l'ancien prieuré des Bénédictins, servant actuellement d'Eglise paroissiale, et assisté de Messieurs Pierre François-Frédéric BOHAT, Maire ; Pierre CHAMBON, curé ; Louis ESMONNOT, architecte du département, nous avons fait procéder successivement et en notre présence, à l'ouverture des deux caveaux creusés sous les chapelles, dites de Bourbon, situées à droite et à gauche du chœur.

Le premier caveau et le plus ancien des deux se trouve dans la CHAPELLE VIEILLE de BOURBON, à droite du chœur, en entrant dans l'Eglise, on y descend par un escalier de huit marches, en pierre, et placé sur le devant du mausolée érigé à la mémoire de LOUIS II et

de sa femme ANNE DAUPHINE D'Auvergne. Ce caveau a un mètre cinquante trois centimètres de largeur sur deux mètre cinquante quatre centimètres de longueur. Les murs sont revêtus en pierre d'appareil ; la voûte est en berceau. La hauteur du sol à la naissance de la voûte est de un mètre vingt et un centimètres, et jusqu'à la clé de voûte de un mètre quatre vingt trois centimètres. Sur les deux faces latérales règne une banquette en pierre de cinquante six centimètres de hauteur et seize centimètres de saillie, recevant les barres de fer, au nombre de quatre, sur lesquelles portent deux cercueils en plomb. Le premier cercueil à droite le plus rapproché du mur est celui du Duc LOUIS II, mort en 1410 ; l'autre celui de sa femme ANNE DAUPHINE D'Auvergne, qui lui survécut jusqu'en 1417. Nous avons trouvé ces deux cercueils en un état complet de ruine et de destruction ; Les couvercles, les parois et les fonds n'offrent plus que des lambeaux de plomb, usés et pourris.

Une partie des ossements qu'ils contenaient s'en est échappée et git sur le sol au-dessous.

Nous avons arrêté que deux caisses en plomb, et en forme de petits cercueils, seraient confectionnés pour recueillir ces vénérables ossements, lesquelles seraient ensuite incérés dans deux autres cercueils en bois de chêne imitant la forme et les dimensions des anciens cercueils de plomb.

Quelques renseignements portent à croire que ce caveau communique par le fond ou par les coté à un plus ancien souterrain qui aurait reçu les restes mortels de plusieurs des prédécesseurs des Ducs, les anciens ARCHAMBAULT et SIREs de BOURBON. Nous n'avons pu découvrir aucune trace de porte ou ouverture qui aura probablement été fermé à l'époque plus récente de la construction du caveau actuel et de l'érection du tombeau de LOUIS II.

On croit aussi que dans ce caveau ont été déposés les corps : 1^{er} du Duc JEAN I^{er} ; qui fut rapporté de Londres, 18 ans après sa mort, arrivée en 1434 ; 2^e de Marie de BERRY, femme du précédent, morte à Lyon ; 3^e de François, frère du fameux connétable de Bourbon, et qui fut tué en 1515 à la bataille de Marignan ; aucun vestige n'apparaît plus de ces trois sépultures : elles peuvent avoir eu lieu dans le sol même du caveau qui est sans dallage, et n'a présenté à la sonde qu'un terrain gras, humide et mouvant.

Le second caveau est situé dans la chapelle neuve de BOURBON, à gauche du chœur, sous le mausolée du duc CHARLES I^{er}. On y descend par une ouverture sans escalier au-devant du sarcophage extérieur. Il a 4 mètres de longueur sur deux mètres soixante quinze de largeur. Les murs, comme ceux du premier caveau, sont revêtus en pierre de taille. La voûte est en berceau et en parfait état de conservation. La hauteur jusqu'à la naissance de la voûte est de un mètre, et de un mètre quatre-vingt-douze centimètre jusqu'à la clef. Une banquette en pierre de quatre-vingt-dix-sept centimètres de hauteur sur vingt centimètres de saillie, règne sur les deux faces latérales et celle du fond ; ce soubassement porte six barres de fer sur lesquelles sont placés les cercueils.

Ce caveau referme sept cercueils de plomb.

Le premier placé à droite en entrant et le plus près du mur est celui du Duc CHARLES I^{er}, mort en 1456.

Le 2^e en allant de droite à gauche, contient les restes d'AGNÈS DE BOURGOGNE, femme du précédent décédé en 1466.

Nous n'avons aperçu aucune inscription sur les deux premiers cercueils, mais autour de la table, en marbre noir de leur tombeau érigé dans cette chapelle, est gravée cette légende :

« ci-gilt de bonne mémoire, très haut et très puissant prince CHARLES, Duc de BOURBONNOIS et d'Auvergne, comte de CLERMONT et de FOREZ, Seigneur de BEAUJEU et de CHASTEL-CHINON, Pair et Chambrier de France, lequel trépassa le III^e jour de décembre l'an MIL CCCC L IIIII. Et aussi gilt très haute et très puissante princesse AGNES DE BOURGOGNE, sa femme, fille de Monseigneur JEHAN Duc de BOURGOGNE, laquelle alla de vie trépas, le premier jour de décembre de l'an MIL CCCC SOIXANT ET VI⁽¹⁾. Priez dieux pour eulx. »

Le 3^e cercueil est celui du Duc JEAN II, mort en 1487⁽²⁾, sur le couvercle sont appliqués vers la tête et vers les pieds deux petits écussons en plomb, avec trois fleurs de lys dessinées en creux. En une autre partie du cercueil se lisent ces mots écrits à la pointe : « JEHAN Duc de BOURBON, lequel trépassa l'an MIL IIIIIIIIIV SEPT, premier jour d'avril. Connétable de France », et ceux-ci : « GILBERT CHAUVEAU, héraud d'arme de nos le Duc JEH. Ite de ce nom. FAY son chambellan. »

Les trois cercueils qui viennent d'être désigné sont dans un état de dégradation fort avancé. Les dessus sont affaissés en dedans, les cotés disjoints et dessoudés, les fonds ont laissé tomber à terre plusieurs ossements.

Le 4^e cercueil, toujours dans la direction de droite à gauche, contient la dépouille du Duc PIERRE II, mort en 1503. Il est en assez bon état de conservation : nous avons pu voir par une fente qui s'y est ouverte, le corps du Duc encore entier et dans la position où il avait été placé. Seulement la tête est détachée du tronc et rejetée à gauche dans un coin du cercueil. Sur le cercueil, à l'endroit de la poitrine se trouve découpée sur une bande de plomb cette inscription : « Le Duc PIERRE DE BOURBON deuxième de ce nom » et le mot « Espérance », écrit en plus petit caractère sur le ceinturon de l'ordre.

Le 5^e qui touche le mur du caveau à gauche est celui de SUZANNE DE BOURBON, femme du célèbre connétable morte en 1521. Ce cercueil est le mieux conservé de tous, il avait été enveloppé extérieurement d'un cercueil en bois qui est tombé en dissolution et dont les cercles en fer subsistent encore à leur place. Une tablette en plomb est fixée à la tête du cercueil, sur laquelle on lit, écrit en relief, la légende et l'épithaphe suivant :

« Cy gilt le corps de très haulte princesse, Suzanne, fille de très haultes et illustres princes PIERRE, deuxième de ce nom, duc de BOURBONNOIS et d'AUVERGNE et de ma dame Ane de FRANCE, fille de Loys XI et sœur de Charles VIII, roi de FRANCE, et fut fême de très hault et illustre prince Charles II^e de ce nom, Ducs des d. Duchés et connétable de France, et trépassa à Châtellerault, le vingt huitième jour d'Avril MIL CCCCC XXI . »

« *faxit deus optimus maximus ut quà omni jazia gracias decoré in hoc terrestri obré perornabit eam perpetuis gaudiis hilarescat vixit An XXX mes XI d-1 XXVIII.* »

Le 6^e cercueil occupe la partie du caveau la plus rapprochée de l'autre ; nous l'avons reposant à même le sol, sans être soutenu par des barres de fer, dans une position transversale et perpendiculaire aux cinq autres cercueils. C'est celui de ANNE DE FRANCE, fille de Louis XI et femme du Duc PIERRE II, morte en 1522. Ce cercueil est aplati en deux, plié en deux brisé en plusieurs endroits : une partie des ossements qu'il contenait jonche le sol du caveau.

Le 7^e cercueil plus petit et d'une forme différente ; il est placé sur des supports en fer, un peu en arrière de celui de ANNE DE FRANCE, près du chevet et en travers des autres. Sur une petite caisse en plomb, est fixée une plaque en cuivre avec cette inscription gravée : « Louise Marie Anne de BOURBON, légitimée de FRANCE, décédée à Bourbon le quinzième Septembre 1681. » La partie inférieure de ce cercueil est fort usée et menace de s'entrouvrir tout à fait.

(1) La Mure (T. II p 215) signale que c'est une erreur qu'a dû être porté la date 1466 ; c'est 1476 qu'il faudrait lire.

(2) La Mure donne comme date de décès : le 1^{er} avril 1488

Les renseignements historiques apprennent que dans cette même chapelle, plusieurs autres membres de l'illustre maison de BOURBON ont reçu la sépulture, entr'autres, PHILIPPE, Seigneur de BEAUJEU, second fils de Charles I^{er}. Nous n'avons découvert aucune trace de leurs cercueils et de leur ossements qui sont peut être enterrés dans le fond du caveau que nous n'avons pas cru convenable de fouiller.

Pour remplir la pieuse mission qui nous a été donné par leurs Majestés, et afin d'obvier autant que possible aux progrès de la destruction des vénérables dépouilles, confiées à ce caveau, nous avons arrêté :

1° Que les barres et supports en fer dont plusieurs ont fléchi et se sont écartés de leur aplomb seraient réparés ou remplacés.

2° Qu'il serait passé sur le tréteau formé par les barres de fer, et sous tous les cercueils qui y sont placés, un fort parquet en madriers de bois de chêne propre à appuyer et à maintenir la partie inférieure de ces cercueils.

3° Que cinq caisses en plomb seraient confectionnées en forme de petits cercueils, et de dimensions suffisantes pour recevoir séparément ce qui reste des corps de CHARLES I^{er}, d'AGNÈS DE BOURGOGNE, de JEAN II, d'ANNE DE FRANCE et de Mademoiselle de TOURS, fille de LOUIS XIV ; que ces caisses scellées et soudées en notre présence, seraient ensuite introduites dans les vieux cercueils respectifs, après qu'ils auraient été redressés et réparés autant qu'il se pourra.

4° Que comme celui d'ANNE DE FRANCE n'est plus susceptible d'aucune réparation, il serait fait un cercueil en bois de chêne semblable à ceux de qui ont été prescrits pour LOUIS II et ANNE d'Auvergne, dans lequel serait renfermé la nouvelle petite bière de plomb, contenant les restes de cette princesse ; et ce cercueil de bois serait élevé au dessus du sol du caveau, à la même place qu'occupait l'ancien, sur une table ou dalle reposant sur des assises de pierre.

5° Qu'une porte en bois de chêne épais fermerait l'entrée souterraine des deux caveaux autrefois murés en briquetage et enfin, que de nouvelles dalles en pierre seraient préparées pour sceller les ouvertures supérieures des caveaux des deux chapelles, celle qui s'y trouve actuellement étant rompues ou brisées.

Et après avoir confié les dispositifs et les détails de ces réparations à messieurs ESMONNOT, architecte du département, et CHAMBON, curé de Souvigny, nous avons clos notre visite et notre examen des sépultures et avons dressé le présent procès-verbal.

A SOUVIGNY, le jour et an que dessus

Le Préfet de l'Allier
Ed. MECHIN

BOHAT

ESMONNOT

CHAMBON

PROCES-VERBAL

DES REPARATIONS EXECUTEES EN 1840

AUX CAVEAUX DE SEPULTURES ET AUX CERCUEILS

DES DUCS DE BOURBON

DANS L'EGLISE DE SOUVIGNY

AUJOURD'HUI SEIZE NOVEMBRE MIL HUIT CENT QUARANTE,

Nous, Louis Edmond MECHIN, chevalier de l'Ordre Royal de la Légion d'honneur, Préfet du département de l'Allier, prévenu par Messieurs CHAMBON, curé de Souvigny, et ESMONNOT, architecte du département, que tout était préparé, ainsi que nous l'avions prescrit dans notre première visite aux sépultures des ducs de BOURBON, à Souvigny, nous sommes de nouveau transporté à l'Eglise de ladite ville, où, assisté de Messieurs Jean Baptiste DELAIRE, receveur de l'Enregistrement et des domaines, Membre du Conseil Municipal, représentant Monsieur le Maire et Messieurs les adjoints absents, Pierre CHAMBON, curé, Louis ESMONNOT, architecte, il a été procédé en notre présence ainsi que suit, à la translation des ossements et des restes funèbres des caveaux, dans les nouvelles caisses ou cercueils préparés pour les recevoir et les préserver du trop rapide dépérissement qu'ils subissaient dans l'état où nous les avons trouvés.

Descendus d'abord dans le caveau de la CHAPELLE VIEILLE de BOURBON, les ossements contenus dans les deux cercueils du Duc LOUIS II et d'ANNE DAUPHINE d'Auvergne, sa femme ou recueillis sur le sol au-dessous de chaque cercueil d'où ils étaient tombés sans se mêler et se confondre, ont été transférés séparément dans deux caisses

ou petites bières en plomb dont la longueur est de quatre vingt centimètres, la largeur 26 centimètres, la hauteur à la tête de vingt centimètres, on a placé dans ces caisses, avec les ossements quelques débris des cercueils primitifs en bois et en plomb et dans la caisse des restes de LOUIS II, un éperon en fer fortement oxydé trouvé dans le cercueil.

Nous en avons fait immédiatement sceller et souder les couvercles, et après avoir fait appliquer à la tête de chacune de ces caisses une plaque en plomb, de la forme d'un écusson, portant écrite en relief, l'une cette inscription : « LOUIS II, Duc DE BOURBONNAIS, mort en MIL CCCC X », à l'autre celle-ci : « ANNE d'Auvergne, femme de LOUIS II, morte en MIL CCCC X Sept. » Elles ont été enfermées dans deux grands cercueils en bois de chêne, cerclés par des liens de fer à charnières qui permettent de les ouvrir à volonté.

Quelques autres ossements ramassés épars dans le fond de ce caveau ont été déposées, ainsi que des fragments des anciens cercueils de bois à demi pourris, des clous et des liens en fer, dans le nouveau cercueil en bois du Duc LOUIS II, hors de la boîte en plomb qui contient les ossements.

Ensuite ces cercueils ont été mis sur les supports à la même place qu'occupaient les anciens cercueils de plomb dont les débris et les parcelles ont été sorti du caveau.

De là, nous sommes rendus dans le caveau de la CHAPELLE NEUVE, où ont été transféré dans trois caisses de plomb de même forme et de même dimensions que celles qui ont été employées pour les ossements de LOUIS II et d'ANNE DAUPHINE :

1° La tête et ce qui reste d'ossements du Duc CHARLES I^{er}.

2° La tête et le squelette encore assez bien conservé d'AGNES DE BOURGOGNE.

3° La tête et les ossements noircis par l'humidité, trouvés dans la bière du Duc JEAN II.

A la tête de ces caisses ont été appliqués des écussons en plomb, portant les inscriptions relatives :

Sur la première : « CHARLES I^{er}, Duc de BOURBONNAIS ET d'Auvergne mort en MIL CCCC L IIIII. »

Sur la seconde : « AGNES DE BOURGOGNE, femme de CHARLES I^{er}, morte en MIL CCCC LX IIIII. »

Sur la troisième : « JEAN II, Duc de BOURBONNAIS et d'Auvergne, mort en MIL CCCC L IIIIV Sept. »

Les trois dites caisses, ou petits cercueils scellés et soudés, ont été placés dans les anciens cercueils de plomb qui ont été réparés et restaurés et remis à leur même place, en sorte qu'il conserve leur même aspect extérieur qu'auparavant. Un fort parquet en bois de chêne, selon notre arrêté de la première visite des sépultures, avait été placé au-dessus des barres de fer qui les supportent.

La tête, quelques ossements conservés de LOUISE MARIE ANNE de BOURBON, la toile ciré qui enveloppait ses cheveux, des morceaux de linge et des bandelettes qui avaient servi à l'ensevelir, ont été aussi renfermé dans une petite caisse en plomb de cinquante centimètre de longueur sur vingt centimètres de largeur, avec cette inscription au-dessus : « LOUISE MARIE ANNE de BOURBON, fille légitimée de LOUIS XIV, morte en 1681. »

Cette caisse a été recouverte de l'ancien cercueil auquel avait été remis un fond tout neuf, et qui a été replacé au même endroit qu'il occupait, dans le caveau, en avant et en travers des cinq cercueils précédemment désignés.

Enfin, la tête et ce qui reste des ossements de ANNE DE FRANCE, ont été recueillis dans une caisse en plomb, semblable aux autres. Sur l'écusson fixé à la tête de ce petit cercueil se lisent ces mots : « ANNE de FRANCE, fille de LOUIS XI et femme du Duc PIERRE II, morte en MIL CCCC XX II ». Et comme l'ancien cercueil en plomb qui contenait sa dépouille ne pouvait recevoir une convenable réparation, à cause du mauvais état où nous l'avons trouvé, la nouvelle petite bière a été renfermée dans un cercueil en bois de chêne, disposé comme ceux de LOUIS II, et d'ANNE d'Auvergne, dans l'autre caveau, et ensuite placé en travers, à l'entrée de ce caveau, non à même sur le sol comme était l'ancien, mais élevé au dessus, à la hauteur de trente-cinq centimètres de hauteur, sur une dalle ou table en pierre de Volvic.

Les cercueils du Duc PIERRE II et de SUZANNE DE BOURBON ont reçu sans qu'il ait été touché au corps qu'ils contiennent, les réparations qu'exigeaient les fentes et les déchirures du plomb que nous y avons remarquées.

Tout ainsi disposé et accompli, nous avons déposé dans une petite niche pratiquée dans l'un et l'autre caveau, à la paroi de droite en entrant, fermée par une pierre portant anneau, une petite boîte en plomb, scellée et soudée, contenant :

1^e Une copie du procès-verbal de la visite faite en 1648 et insérée dans le Thesaurus Syviniacensis de Dom Mesgrigny...

2^e Une copie des deux procès-verbaux de la visite et des réparations faites en 1840.

3^e Quelques notes historiques sur les sépultures ducales.

Nous avons fermé les portes en chêne qui ont été adaptées à l'entrée inférieure de chaque caveau dont nous avons remis la clef à Monsieur le curé de SOUVIGNY POUR EN ÊTRE DEPOSITAIRE. Les nouvelles pierres de scellement ont été placées sur les ouvertures supérieures, et nous nous sommes retirés, avec les assistants, pénétrés les uns et les autres d'une profonde émotion de respect pour ces sépultures des anciens Ducs et Duchesse du BOURBONNAIS qui furent les bienfaiteurs de cette province, et pour les soins pieux qui viennent de leur rendre notre entremise, Leur Augustes Descendants, L.L. M.M. Le Roi et la Reine des Français, LOUIS-PHILIPPE et MARIE-AMELIE.

Fait à Souvigny, le jour et an que dessus.

P. CHARIER.
ESMONNOT.

Le Préfet de l'Allier
Ed. MECHIN.
CHAMBON

Le curé d'alors, M. l'abbé Chambon, avait accompagné le procès-verbal de notes historiques ci-dessous :

A

La branche aînée des Ducs de BOURBON, ayant fini avec le connétable, les caveaux de sépultures n'ont été ouverts, depuis, qu'à de longs espaces de temps : On trouve dans le Thesaurus Sylviniacensis, manuscrit déposé aux archives de la préfecture de Moulins, le procès-verbal de la visite qui fut faite le 22 août 1648. Le caveau de la chapelle neuve fut ouvert le 10 septembre 1681, pour l'inhumation de LOUISE MARIE ANNE de BOURBON, fille légitimé de LOUIS XIV, morte à Bourbon-l'Archambault, pendant le séjour aux eaux de Madame de MONTESPAN. Nous pouvons assurer que ces sépultures ont échappé aux fureurs révolutionnaires de 1793 qui se sont bornées à mutiler les statuts et les ornements qui décoraient les mausolées et à spolier les riches chapelles où ils sont érigés. En 1828, l'existence des voûtes souterraines se trouvant tout à fait effacé de la tradition et du souvenir des personnes vivantes, et en l'absence de tout document alors connu ; Monsieur CHAMBON, curé de SOUVIGNY, fit exécuter des fouilles pour en retrouver les traces. Les marches de l'escalier du caveau qui conduit à la Chapelle vieille et l'ouverture sans escalier de celui de la Chapelle neuve, furent trouvées recouvertes par des terres et des gravois, l'entrée inférieure était fermée par un faible mur en briquetage, qui fut rétabli après cette visite, et l'entrée supérieure des caveaux fut scellée par des dalles de pierre, au niveau du carrelage des chapelles. Procès-verbal de ces fouilles et de cette inspection fut dressé en présence de l'autorité municipale, sous la date du 22 novembre 1828. Une copie en fut transmise par Monsieur le Préfet de l'Allier à l'intendant de la maison du roi CHARLES X. Le 10 juillet 1830, Madame la Dauphine, Duchesse d'ANGOULEME, allant aux eaux de Vichy, et arrivée de la veille à Moulins, visita l'Eglise de l'ancien prieuré de SOUVIGNY et les deux Chapelles de BOURBON. Après avoir entendu la messe, elle descendit dans les caveaux et pendant que l'auteur de ces notes lui désignait les cercueils, elle rappelait avec un souvenir exact, plusieurs circonstances historiques qui avaient trait à la vie de ses ancêtres.

Une empreinte visible de tristesse et d'émotion semblait préoccuper la fille de LOUIS XVI. Je lui montrai la devise ESPERANCE, écrite dans les chapelles et les chiens, emblèmes de la fidélité, couchés aux pieds des Princes et des Princesses de sa famille : «Fidélité ! Espérance ! reprit-elle, oh ! Ce ne sont plus que de beaux mots, Monsieur le Curé.» Elle avait promis soixante mille francs pour la restauration de l'Eglise. Quelques jours après, elle repartait pour l'exil ! Les sépultures des Ducs de BOURBON furent de nouveau murées, mais le 2 septembre 1834 ; Monsieur Achille ALLIER et quelques artistes qui travaillaient à l'histoire de l'ancien Bourbonnais désirant s'impressionner de l'aspect de ces caveaux, Monsieur le Curé les fit ouvrir en sa présence, Monsieur ALLIER, mourut avant de terminer son ouvrage, et son continuateur a commis plusieurs erreurs de détail dans le voyage pittoresque des tombes ducales que possède l'Eglise de SOUVIGNY.

B

Dans cette même église, mais hors des chapelles de BOURBON, ont été inhumés Messire Jean Bâtard de BOURBON, fils naturel du Duc PIERRE I, et AGNÈS de CHALHEU sa femme Dame de FOY, qui mourut en 1389 ou 1390. Leur tombeau qui était un des bas-côtés de droite de l'Eglise a été détruit en 1793. Le caveau qui doit se trouver au dessous n'a pas été visité.

C

L'on voyait aussi, avant la révolution, dans le couvent des Cordeliers de Champaigue, situé sur la route de Bourbon l'Archambault, à un quart d'heure de distance de SOUVIGNY, les tombeaux de plusieurs personnages de la maison de BOURBON, tels que Guy de DAMPIERRE, Agnès de BOURBON, femme de Jean de BOURGOGNE ; Béatrix sa fille, femme de ROBERT, Comte de Clermont, fils de SAINT LOUIS ; Jacques et Philippe, enfant jumeaux du Duc Louis II.

Ces tombeaux ont été dilapidés en 1793. Il est à présumer que des fouilles feraient retrouver les caveaux et quelque débris de ces sépultures.

A SOUVIGNY, le 5 novembre 1840.

CHAMBON.

1871.- Visite des Princes d'Orléans. Le 29 août, retour d'exil, le comte et la comtesse de Paris, le duc de Guise, le prince et la princesse de Joinville, la duchesse de Chartres, tinrent à saluer, à leur tour, la tombe de leurs ancêtres. Les princes trouvèrent les lieux dans un état de conservation fort convenable.

C'est une vingtaine d'années plus tard qu'il convient de situer une autre visite dont nous n'avons malheureusement pu recueillir aucune confirmation sérieuse. Les renseignements verbaux qui nous ont été fournis laissent supposer qu'entre 1890 et 1894 les caveaux furent ouverts à nouveau, et visités par une délégation de la société d'Emulation du Bourbonnais, à laquelle se serait joint le célèbre avocat parisien, maître Falateuf, père de Mme Max Thomas, châtelaine de Souys, la résidence voisine construite pour Mme de MONTESPAN, près de Saint-Menoux. Peut-être subsiste-t-il encore quelque témoin de cette descente qui pourrait nous en préciser la date.

1934.- De l'inhumation de Prince Sixte de Bourbon, nous avons déjà assez longuement parlé. Mais puisqu'il a été dans notre intention de réunir, à l'occasion de cette étude, une documentation aussi complète que possible, nous croyons intéressant de publier le texte in extenso des quelques pièces officielles suivantes :

a) Le procès-verbal, sur parchemin, signé par la famille, déposé dans le coffret contenant déjà le parchemin de 1840, replacé dans l'alvéole du caveau de la Chapelle-Neuve⁽¹⁾.

(1) Un procès-verbal, sensiblement identique, a été rédigé pour l'ouverture de la Chapelle-Vieille, dans les mêmes conditions, l'intérieur du coffret de plomb de celle-ci.

b) Le laissez-passer du corps du Prince Sixte, délivré par la Préfecture de Police.

Préfecture de Police

Direction de l'Hygiène,
De la Protection de l'Enfance
Et du Travail

2^e bureau
3^e bureau

N° 8.111

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Paris, le 17 Mars 1934

Le préfet de Police invite les Autorités civiles et les Agents de la force publique à laisser passer librement le corps de

M. Sixte de BOURBON-PARME

14^e

transporté de Paris
à Souvigny (Allier)
pour y être inhumé.

Pour le préfet de Police
et le directeur de la direction de
l'Hygiène, de la Protection de l'Enfance
et du Travail :

Le Chef du 2^e Bureau
Signé (Illisible)

Vu à la mise en bière et au départ
Paris le 18 Mars 1934
Le commissaire de Police
Signé (Illisible)

Remettre cette autorisation à la Mairie
de Souvigny, qui devra transmettre
immédiatement à la préfecture de
Police le Procès-verbal d'inhumation.

L'an mil neuf cent trente quatre, le dix neuf Mars,
Nous GAUBERT Albert, Chevalier de la Légion d'Honneur, Commissaire Spécial de
Moulins- Montluçon,
Avons assisté à l'inhumation dans l'église de Souvigny (Allier) du corps de S.A.R.
Monseigneur le Prince Sixte de Bourbon-Parme.

Fait et clos les jour, mois et an que dessus.

A. GAUBERT

c) Le procès-verbal de clôture des caveaux établi par M. Gaubert, commissaire spécial.

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

Direction
De la
Sûreté Générale
Commissaire Spécial
de
Moulins-Montluçon

N° 257

REPUBLIQUE FRANCAISE

L'an neuf cent trente quatre,

le dix neuf Mars,

Nous, GAUBERT Albert, chevalier de la Légion d'Honneur, commissaire spécial de
Moulins-Montluçon, officier de Police Judiciaire auxiliaire des Parquets,

Agissant en vertu des instructions verbales de M. le Préfet de l'Allier, nous prescrivant de nous rendre à Souvigny pour nous y assurer de l'exécution des prescriptions administratives et légales en matière d'inhumation, à l'occasion de Mgr le Prince Sixte de BOURBON-PARME.

Accompagné de M. GENERMONT, architecte des Monuments historiques, avons présidé aux opérations indiquées de tout quoi nous avons rédigé le présent procès-verbal.

Immédiatement après la cérémonie religieuse, le corps du défunt a été transporté dans la Chapelle-Neuve pour y être inhumé dans un caveau dont ci-après la description, et qui est creusé en sous-sol.

Il se compose d'un couloir situé à la tête des gisants du mausolée et orienté dans l'axe de l'église.

A l'est, ce couloir donne accès à la chambre sépulcrale située dans son prolongement et dont il est séparé par une porte de fer à deux battants. Cette chambre paraît parfaitement saine et en bon état d'étanchéité. Son sol est en contre bas par rapport à celui du couloir ; sa voûte est en arc plein cintre. La construction est en pierre d'appareil ; le long des murs dans l'axe du monument, court une banquette en maçonnerie également.

A l'opposé de la porte d'entrée sont placés, côte à côte, sur un plancher en bois et dans l'axe de l'église cinq cercueils en plomb, que le représentant des Beaux-Arts nous dit être, en partant de gauche, ceux de : Suzanne de Bourbon, Pierre II, Jean II, Agnès de Bourgogne, Charles I^{er}.

Le premier porte une inscription, sur la paroi verticale à la tête, le deuxième en porte une également sur le côté droit du couvercle, à la tête.

En raison de l'insuffisance de l'éclairage et de l'éloignement relatif, nous n'avons pu le lire, mais elles ont été relevées antérieurement à nos opérations par le département des Beaux-Arts.

Ces cinq cercueils sont placés le corps dirigé vers l'autel.

A la tête des cercueils précisés, perpendiculairement à ceux-ci, s'en trouve un autre, en bois, dont le couvercle est retenu par des frettes, une à chaque extrémité et l'autre au milieu. Le représentant des Beaux-Arts nous déclare qu'il contient les restes d'Anne de France.

Enfin, parallèle à celui-ci, juste à l'entrée du caveau, est déposé le cercueil du Prince inhumé ce jour. Il porte une plaque gravée ainsi S.A.R. Monseigneur Prince Sixte de BOURBON - 1^{er} Août 1886 – 14 Mars 1934.

Sur la banquette gauche, à hauteur du cercueil de Prince Sixte de Bourbon, s'en trouve un autre, en plomb, petit, plat, forme de silhouette humaine. Il contient nous déclare-t-on les restes de M^{lle} de TOURS.

En notre présence les portes métalliques sont fermées et le plafond du couloir est refermé à l'aide d'une dalle de grandes dimensions jointes au ciment.

Nous nous transportons ensuite à la Chapelle Vieille. Les dispositions du caveau y sont absolument les mêmes qu'à la Chapelle Neuve, mais la chambre sépulcrale est plus petite.

Elle contient deux cercueils placés dans l'axe de l'église ; par rapport à la porte d'entrée, à gauche se trouve celui d'Anne d'AUVERGNE, à droite celui de LOUIS II de BOURBON.

Il reste une place libre entre les deux cercueils.

En notre présence les portes métalliques sont fermées et le plafond du couloir d'accès est refermé à l'aide de dalles jointes au ciment.

Toutes ces opérations, qui ont terminé à dix-sept heures trente, ont été faites avec la plus grande décence.

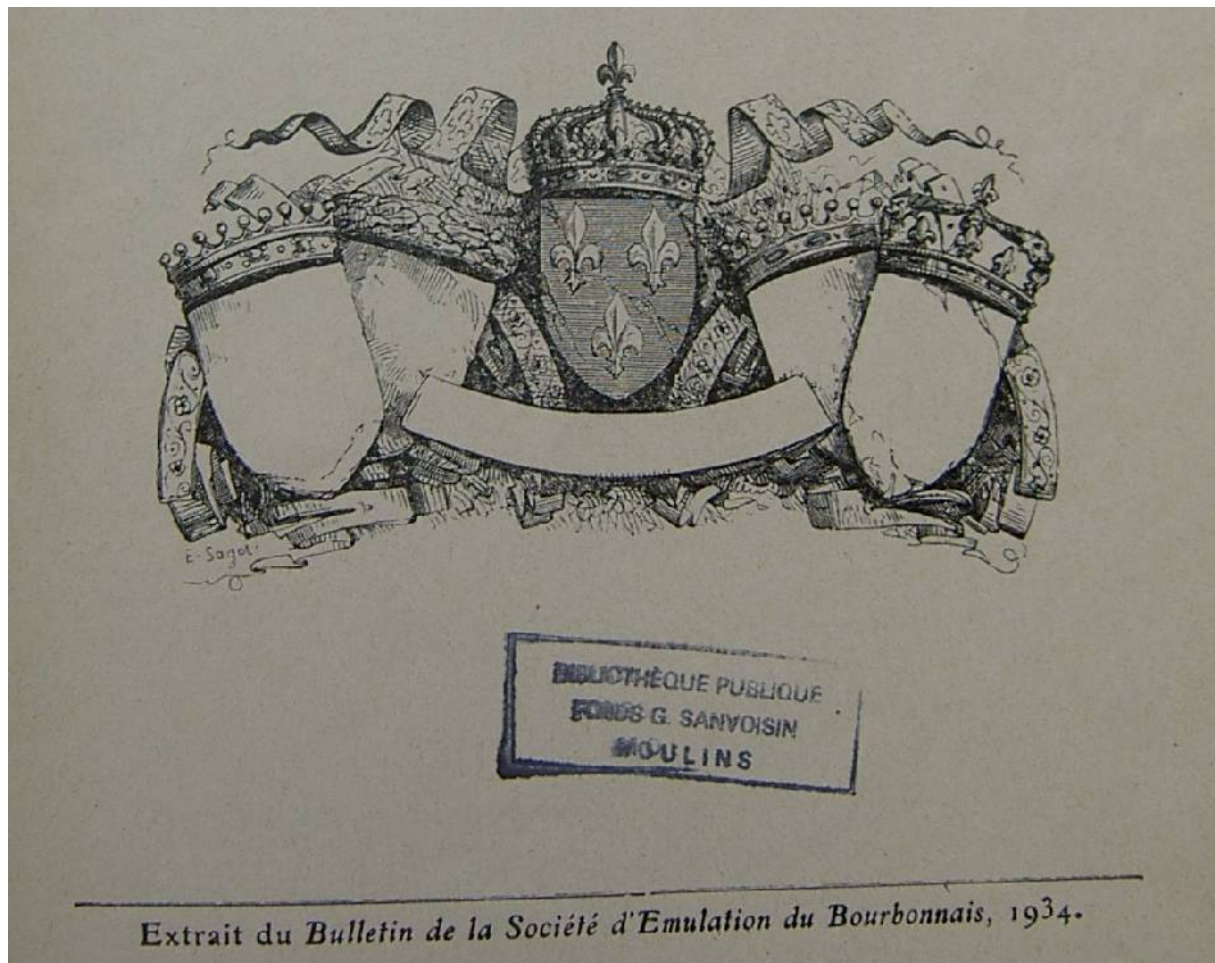
De tout ce que dessus nous avons rédigé le présent procès-verbal que nous adressons à Monsieur le Préfet de l'Allier.

A. GAUBERT

Cette pièce officielle met tout naturellement un point final à cette étude dont la lecture peut paraître longue et fastidieuse, mais qui permettra peut-être aux chercheurs de l'avenir de puiser quelques précisions sur les grandes dates de Souvigny, considéré dans son rôle particulier de Saint Denis du Bourbonnais(1).

Marcel GENERMONT

(1) on pourra utilement compléter cette documentation par l'étude de quelques autres pièces que nous n'avons pas jugé utile de reproduire, puisque déjà publiées dans divers ouvrages consacrés à Souvigny ou à l'histoire des Bourbon : Souvigny et Bourbon, par M. Deshoulières (Laurens, éd.) ; l'Ancien Bourbonnais (passin) ; L'église et l'ancien prieuré de Souvigny, par M^{lle} Jos. Mallet (Descrosiers, 1841) ; Histoire de saint Mayol, par l'abbé Orgerdias (Descrosiers, 1877) ; dans les Annales Bourbonnaise, 1892,p.161 : document inédit relatif aux tombeaux de Souvigny (Cousin) par Ph Tamizez de Larroque ;dans le bull. de la S. d'Emulation du Bourbonnais, 1894, page 140 : mémoire sur les sépultures des seigneurs et ducs de Bourbon à Souvigny, Bessay et Champaigue.



Livre de Marcel GENERMONT « Les caveaux de Souvigny » recopié à l'identique d'après l'œuvre original.

Le livre original et consultable :

- Aux Archives Départementales à Moulins sous la référence Δ 209
- A la Bibliothèque médiathèque de Moulins sous la référence Bb 2166